

BADMINTON CLUB DE SAINT-HERBLAIN

Samedi 23 février 2019

Complexe sportif du VIGNEAU - Boulevard Allende - 44800 SAINT-HERBLAIN

# SAINT-HERBAD' 2019



Tournoi de Badminton



DOUBLE HOMME, DOUBLE DAME  
ET DOUBLE MIXTE  
SÉRIES R - D - P - NC



BCSH!

INFORMATIONS : [www.bcs44.fr](http://www.bcs44.fr)

**LARDESSPORTS**  
NANTES

Club Solidaire  
**SoliBad**  
Association Sans But Lucratif



# SAINT-HERBAD' 2019



Badminton Club de Saint-Herblain

## ■ DATES

**Samedi 23 février 2019** (accueil à partir de 7h30)

## ■ LIEU

Complexe Sportif du **VIGNEAU** - Boulevard Allende - 44800 SAINT-HERBLAIN

- accès en voiture : périphérique intérieur sortie n°32 (Pte Atlantis) ou extérieur sortie n°31 (Pte de Saint-Herblain)
- accès en transports : tramway ligne 1 - arrêt Frachon

## ■ TABLEAUX

Tournoi ouvert aux joueur(euse)s licencié(e)s FFBaD en **DOUBLE HOMME, DOUBLE DAME et DOUBLE MIXTE** (un seul tableau autorisé par personne) dans les séries suivantes : **R, D, P et NC**

Le tournoi est ouvert aux joueur(euse)s cadets, juniors, séniors et vétérans et parabad (tout handicap).

Tous les tableaux se joueront par poules (2 sortants) puis en élimination directe, ou en poule unique.

## ■ INSCRIPTIONS

Le montant d'inscription est fixé à **12€** pour un tableau.

La fiche d'inscription devra être envoyée dûment remplie et accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du BCSH **avant le 13 février 2019** à l'adresse suivante :

**Michaël BOUTIN**  
**7 impasse Martin Luther King**  
**44800 SAINT-HERBLAIN**

Le nombre de participants étant limité, la priorité sera établie par ordre d'arrivée des inscriptions complètes. Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 16 février 2019.

## ■ INFOS PRATIQUES

**7 terrains** + 2 terrains d'échauffement

**Juge-Arbitre** : Pierrick GRANDIN

**Stand** : un stand de notre partenaire LARDE SPORT sera disponible sur place (matériel, cordage, ...)

**Restauration** : une buvette/restauration sera proposée avec vue sur les courts pour ne rien rater du Saint-Herbad' Show !

## ■ RENSEIGNEMENTS

**Michaël BOUTIN** : 06.31.41.57.75 – [saintherbad@yahoo.fr](mailto:saintherbad@yahoo.fr) – [www.bcs44.fr](http://www.bcs44.fr)

<http://bcs44.fr/>



**BCSH!**



# SAINT-HERBAD' 2019



## Badminton Club de Saint-Herblain

### ■ RÈGLEMENT

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs de la ligue des Pays de La Loire, des ligues limitrophes et des autres clubs invités. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Il respecte le Cahier des Charges pour l'organisation des tournois adultes dans le département. Il est autorisé sous le n° 18.PDLL.44/T1.L./004. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
2. Le Juge-Arbitre du tournoi est Pierrick GRANDIN. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, être licencié le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux joueurs valides et parabad (tous handicaps), aux catégories d'âge vétéran, senior, junior et cadet.
4. Les tableaux joués seront les DH, DD et DX. Les classements ouverts seront les suivantes : R, D, P et NC séparés en séries selon le CPPH des paires. Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans 1 tableau et les deux joueurs d'une paire ne peuvent pas avoir plus de 3 classements d'écart.
5. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre du BCSSH, la participation étant fixée à 12 euros par joueur (incluant 2 euros de participation fédérale). Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. La clôture des inscriptions est fixée au mercredi 13 février.
6. Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. La priorité sera donnée à l'ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi). Les tableaux seront confectionnés le samedi 16 février suivant le CPPH des joueurs donné par la FFBAD à cette date.
7. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.
8. Les droits d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié avant le tirage au sort des tableaux. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).
9. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (16 février 2019) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
10. La compétition se déroulera en poules puis en élimination directe, ou poule unique de quatre ou cinq. Les tableaux seront constitués en privilégiant les poules de quatre, avec deux sortants par poule. Les classements en sortie de poule seront faits selon la règle FFBAD.
11. L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. Ce dernier n'est donné qu'à titre indicatif. Le Juge-Arbitre et le comité d'organisation se réservent le droit de modifier l'ordre et l'horaire des matchs pour le bon déroulement du tournoi. Tout joueur doit être présent une heure avant son premier match et pointer dès son arrivée.
12. A l'appel de leur nom, les joueurs auront 3 minutes de préparation, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Un joueur est susceptible d'être disqualifié s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom. Le temps de repos est de 20 minutes minimum entre la fin d'un match et le début du suivant. Pour chaque match, une feuille de marque est à retirer puis à restituer à la table de marque.
13. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Seuls peuvent entrer sur le plateau sportif les joueurs appelés, leurs coaches (2 maximum), les bénévoles du comité d'organisation et toute personne autorisée par le Juge-Arbitre. A l'attention de toutes les personnes autorisées à se déplacer autour des terrains, le port des chaussures de ville est interdit sur le plateau sportif.
14. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de litige, le volant officiel est le Shadow16 ADVANCED.
15. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit obligatoirement avertir le Juge-Arbitre et la table de marque, dans le cas contraire il pourra être disqualifié à l'appel de son match.
16. Tous les matchs se joueront en auto-arbitrage, sauf indications particulières du Juge-Arbitre.
17. Tous les joueurs doivent avoir un comportement correct lors du tournoi. En cas de manquement, ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre selon les règlements en vigueur. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le Juge-Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
18. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge-Arbitre.
19. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler aux Juges-Arbitres avant son premier match.
20. Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur divers supports : site internet, panneau d'affichage, etc.... Sur demande écrite du participant, ils seront retirés.
21. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
22. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement. Ce règlement sera affiché lors de la compétition.